

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTION (Vente et recherche)

Honoraires à la charge du mandant

Forfait de 5.400 € TTC maximum pour la commercialisation d'un bien à un montant inférieur ou égal à 54.000 €.
Au-delà, 45 € TTC d'honoraires maximum par tranche de 1.000 € supplémentaire.

Exemple d'un bien immobilier mis en vente (honoraires compris) à 200.000 €

$200.000 - 54.000 = 146.000$

$146.000 / 1.000 \times 45 = 6.570$

$6.570 + 5.400 = 11.970$ € d'honoraires, soit un prix « net vendeur » de 188.030 €.

MURS ET FONDS DE COMMERCE : 10% HT maximum

PROGRAMME NEUF : honoraires fixés selon la convention passée avec le promoteur

GARAGE : forfait de 3.000 € TTC maximum

LOCATION

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail : 10 € TTC maximum (zone tendue)

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC maximum

Zone Géographique dans laquelle est situé le bien loué :

ZONE « TRES TENDUE » 12 euros par mètre carré de surface habitable

ZONE « TENDUE » 10 euros par mètre carré de surface habitable

ZONE « NON TENDUE » 8 euros par mètre carré de surface habitable

VIAGER

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Montant de la transaction	Honoraires en pourcentage (TTC)
Jusqu'à 80.000 €	10 % maximum
Jusqu'à 150.000 €	8,5 % maximum
Jusqu'à 230.000 €	8 % maximum
Jusqu'à 300.000 €	7,5 % maximum
Jusqu'à 380.000 €	7 % maximum
Jusqu'à 500.000 €	6,5 % maximum
Jusqu'à 750.000 €	6 % maximum
Jusqu'à 1.000.000 €	5,5 % maximum
Au-delà	5 % maximum